

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Occitanie-Pyrénées dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Occitanie-Pyrénées
11, boulevard des Récollets - 6b
CS 97802
31078 Toulouse Cedex 4
05 67 11 65 45
occitaniepyrenees@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#) [i](#)



COMMUNE DE BRUNIQUÉL

Rue de la Fraternité
82800 Bruniquel
05 63 67 24 91
commune-de-bruniquel@wanadoo.fr
<http://www.bruniquel.fr/>



► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DES

CHATEAUX DE BRUNIQUÉL

BRUNIQUÉL (82)



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

Juchés sur un promontoire stratégique à 90 mètres à flanc de falaise, tels les gardiens des gorges de l'Aveyron, les châteaux de Bruniquel nous racontent de belles histoires depuis que Brunehaut, reine mérovingienne, en aurait décidé la construction au VI^e siècle. Conquis par les comtes de Toulouse en 1176, le "Château Vieux" conserve son donjon du XI^e siècle et ses remparts du XIII^e siècle. Il possède également une galerie de style Renaissance.

Le "Château Jeune" a quant à lui été construit entre 1484 et 1510 et a subi de nombreux remaniements aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Classés Monuments Historiques en 1840, siège touristique du village, Grand Site d'Occitanie, les châteaux reçoivent chaque année de nombreuses manifestations. La restauration de ce patrimoine remarquable est une nécessité évidente pour perpétuer l'histoire et la valorisation régionale.

LE PROJET DE RESTAURATION

Depuis l'acquisition des châteaux par la commune en 1987,

les premières restaurations ont essentiellement porté sur le "Château Jeune", mais le "Château Vieux" est en très mauvais état. Par conséquent, sa capacité très limitée à accueillir du public restreint le nombre de manifestations qui peuvent y être organisées.

La restauration et l'aménagement des salles non ouvertes au public, telle la salle des Chevaliers, seraient nécessaires afin d'améliorer encore l'accueil des visiteurs, en leur faisant profiter de nouvelles expositions et manifestations.

La commune et ses habitants sont très attachés à leur patrimoine, et plus particulièrement aux châteaux, raison pour laquelle tous les acteurs voulant participer à cette restauration sont autant de bienfaiteurs associés à la préservation des joyaux historiques et patrimoniaux.

Montant des travaux	2 071 444 €
Objectif de collecte	200 000 €
Début des travaux	2020

BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration des
CHATEAUX DE BRUNIQUEL

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/61463

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
CHATEAUX DE BRUNIQUEL

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
	(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
	Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT		

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Crédit photos © Fondation du patrimoine